

Peut-on prier pour les morts... et solliciter leurs prières ?

J'ai eu une surprise... En étudiant la deuxième épître à Timothée j'ai constaté avec étonnement que des théologiens de renom y découvraient un appui biblique pour cette pratique en honneur dans les Églises catholique et orthodoxe : la prière pour les morts. Le texte en question est 2 Timothée 1.16-18. Là, l'intérêt se porte sur la famille d'Onésiphore (*Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la famille d'Onésiphore !*), une famille à l'égard de laquelle l'auteur a manifestement une grande dette de reconnaissance, ce que confirme la salutation de 4.19. La bénédiction est sollicitée pour toute la famille, mais c'est le comportement personnel d'Onésiphore lui-même qui est mis immédiatement en valeur : *car il m'a souvent réconforté et n'a pas eu honte de mes chaînes*. Dans diverses circonstances, que nous ignorons, ce chrétien a aidé Paul (*anepsuxen*, il l'a « rafraîchi », « revivifié ») ; l'occasion la plus évidente de son dévouement a été sa venue à Rome et sa recherche éprouvante du prisonnier. Paul lui rend ce témoignage : *il m'a cherché avec zèle et m'a trouvé* (1.17). On comprend la ferveur qui s'exprime dans ces paroles : *Que le Seigneur lui donne de trouver miséricorde auprès du Seigneur en ce Jour-là !* (18).

Voici le raisonnement proposé. Au verset 16 une prière est prononcée en faveur de « la famille d'Onésiphore », accompagnée d'une considération relative à la fidélité Onésiphore lui-même. Puis, verset 18, est formulée une prière dont Onésiphore seul est l'objet, comparable à celle du verset 16 à propos de sa famille. Ces prières distinctes, pour la famille d'une part et le « chef » de famille d'autre part, ont conduit à l'hypothèse suivante : Onésiphore serait décédé au moment où Paul écrit son épître. Un sort différent pour la famille et pour le

père de famille serait suggéré. En outre, le caractère eschatologique de la grâce demandée pour lui (*la miséricorde en ce Jour-là*), non spécifiée pour le reste de la famille, encourage, dit-on encore, à admettre qu'il n'avait plus besoin de la bienveillance divine pour son service terrestre mais seulement d'une grâce ultime, au jour du jugement.

I. Le commentaire de 2 Timothée 1.18

Les commentateurs de ce passage ont des avis divers et le poids des appartenances confessionnelles est sensible. Le raisonnement mentionné ci-dessus se rencontre, naturellement, chez des commentateurs catholiques. C. Spicq, auquel on doit un commentaire déjà ancien (1943 et 1947) mais marquant, écrit : « L'insistance que l'Apôtre met à parler de cette famille sans mentionner son chef (IV 19), et surtout la prière du v. 18 en faveur d'Onésiphore lui-même *en ekeînè tè hèmèra* qui ne peut désigner que le jour du jugement (v. 12 ; IV 8), enfin l'absence de toute salutation personnelle pour lui dans la conclusion de la lettre, font penser que celui-ci était mort au moment où l'Épître était rédigée¹ ». Un commentateur un peu plus récent, P. Dornier, reprend l'idée mais avec plus de prudence : « il semble qu'Onésiphore soit mort quand Paul écrit », et, à propos du verset 18, il fait état des « désirs que l'on manifeste à l'égard d'un défunt² ». Un théologien anglican comme J.N.D. Kelly adopte ce point de vue : « il est pratiquement certain qu'il était déjà mort », et il n'hésite pas à tirer des conclusions relatives à « la prière pour les morts », tout en notant que cette prière, de caractère très général, est une façon de remettre le défunt à la miséricorde divine³ : « Nous avons un exemple, unique dans le Nouveau Testament, d'une prière chrétienne pour les défunts ». Dans son étude sur l'influence de 2 Timothée 1.18 dans l'histoire en perspective œcuménique⁴, A. Weiser croit pouvoir affirmer que les commentaires protestants sont maintenant beaucoup plus souples sur ce sujet, entrevoyant parfois que ce verset 18 pourrait ouvrir la possibilité d'une prière pour les morts. Il évoque des « rapprochements significatifs en ce domaine ». Il n'a pas vraiment tort : on trouve des protestants, soucieux de convergences ou impressionnés par la simplicité du raisonnement

¹ C. SPICQ, *Saint Paul. Les Épîtres Pastorales*, Études Bibliques, Paris, Gabalda et Cie, 1947, p. 337.

² P. DORNIER, *Les Épîtres Pastorales*, Sources Bibliques, Paris, Gabalda, 1958, p. 200.

³ J.N.D. KELLY, *The Pastoral Epistles. I & II Timothy, Titus*, Black's New Testament Commentaries, London, 1972, p. 170-171.

⁴ A. WEISER, « Zur Wirkungsgeschichte von 2 Tim 1,18 : Das Fürbitte für Verstorbene im ökumenischen Dialog », *Der zweite Brief an Timotheus EKK XVI/1*, Düsseldorf/Neukirchen-Vluyn, 2003, p. 142-146.

évoqué, qui laissent la porte ouverte à cette interprétation, tout en modérant la portée. Mais il est également aisé de trouver des protestants qui l'excluent avec détermination. Ainsi G.W. Knight note que des mentions séparées de ce chrétien remarquable et de sa famille peuvent simplement signifier un éloignement temporaire au moment où Paul écrit⁵. Il fait remarquer qu'en 1 Corinthiens 1.16 Paul s'intéresse à la famille d'un croyant (la famille de Stéphanas) et qu'il honore ensuite, associés mais distincts, « Stéphanas et sa famille » (1 Co 16.15). La mention de *ce Jour-là* comme le point ultime de l'approbation divine n'implique nullement que la perspective du service terrestre soit ignorée, considérée comme dépassée : ainsi en 2 Timothée 1.12 et 4.8, Paul sait que Dieu a le pouvoir de garder « son dépôt » jusqu'à *ce Jour-là*, et il a la conviction que Dieu accordera « la couronne de justice », *ce Jour-là*, à tous ceux « qui auront aimé la manifestation du Christ ». Des « bénédictions eschatologiques » sont souhaitées pour ceux qui sont encore en voie de sanctification au milieu des luttes et des dangers (1 Th 5.23 : *gardés pour être irréprochables lors de la venue de notre Seigneur Jésus-Christ*). Knight ajoute que la formulation de 1.18 n'est pas à proprement parler une requête adressée à Dieu ; il s'agirait plutôt d'un souhait (l'optatif *doè*), l'expression de ce que Paul espère pour son ami (Dornier lui-même parle de « désirs à l'égard d'un défunt »). I.H. Marshall, qui écarte aussi la mention d'une prière pour un Onésiphore décédé, reconnaît toutefois que des « souhaits » peuvent être, en fait, des prières (il cite : Rm 15.13 ; 1 Th 3.11-13 et 5.23), mais (à la suite de Scott et de Fee) il voit ici seulement l'expression d'un « sentiment naturel » de reconnaissance et de confiance, sans portée théologique particulière⁶.

L'intervention d'un commentateur catholique récent mérite d'être signalée⁷. L. Oberlinner note d'abord que l'intérêt pour la famille d'un homme qui, pense-t-il, devait être un dirigeant d'une communauté chrétienne, correspond à cet idéal proposé par les épîtres pastorales aux évêques, aux diacres et aux anciens : gouverner correctement et maintenir dans la piété leur propre famille, appelée à devenir un modèle pour l'Église (cf. 1 Tm 3.4-5, 12 ; Tt 1.6). La

⁵ G.W. KNIGHT I, *The Pastoral Epistles*, NIGTC, Grand Rapids, W. B. Eerdmans/Carlisle, The Paternoster Press, 1999, p. 386-387.

⁶ I.H. MARSHALL, *The Pastoral Epistles*, ICC, Edinburgh, T. & T. Clark, 1999, p. 720 n. 105. Le commentaire de M. DIBELIUS-H. CONZELMANN est très clair (*The Pastoral Epistles*, Hermeneia, Philadelphia, Fortress Press, 1972, p. 106) : « Ainsi le v. 18 devient, pour l'interprétation catholique romaine, un texte qui fournit une preuve en faveur de l'intercession pour les morts. Mais rien de tel n'est impliqué ».

⁷ L. OBERLINNER, *Die Pastoralbriefe. Zweite Folge. Kommentar zum Zweiten Timotheusbrief*, HKNT XI/2, Freiburg, Herder, 1995, p. 61.

famille d'Onésiphore rentrait dans ce schéma. Il n'hésite pas, ensuite, à formuler un avis très ferme : s'il est exact que la requête de l'auteur fait retentir une note eschatologique en évoquant le jugement dernier, elle n'implique en aucune façon que celui pour qui la grâce divine est sollicitée soit mort, ou encore qu'une telle prière n'ait de sens que pour un défunt. On apprécie la liberté avec laquelle Oberlinner se prononce. Il revient un peu plus loin sur le sujet⁸. Il redit sa conviction : la thèse de la mort d'Onésiphore ne s'impose pas. Appliquer unilatéralement ce verset aux défunts n'est pas traiter le texte correctement. Ce n'est d'ailleurs pas, précise-t-il, le problème qui occupe l'esprit de l'auteur. La demande d'une manifestation de la miséricorde divine au dernier jour vaut également pour les personnes toujours en vie. Il croit, toutefois, devoir prolonger sa réflexion. L'accent, dans les Pastorales, est placé sur le présent et la mort est déjà vaincue, « la mort et l'immortalité » ont été manifestées (1.10) ; la confiance faite à Dieu transcende la mort. Il en déduit qu'exclure les morts de nos prières irait à l'encontre du message des Pastorales dans son ensemble. La rigueur de cette déduction ne s'impose vraiment pas⁹ ; elle procède, pensons-nous, de convictions puisées ailleurs que dans les Pastorales et le Nouveau Testament.

II. Les confessions chrétiennes et la prière pour les morts

Les positions sont connues. Dans son survol historique, A. Weiser en fait état et les situe dans le cadre des rapports entre les Églises. 2 Timothée 1.18 a occupé une place importante dans « le dialogue œcuménique », bien que – il le reconnaît volontiers – ce verset n'implique pas nécessairement un décès et que le motif de la prière pour les morts n'y soit pas expressément abordé. Il résume la position de l'Église catholique pour qui cette prière ne soulève aucun problème. Elle lui trouve un appui suffisant dans 2 Timothée 1.18 et 2 Macca-bées 12.45. Plus largement, elle correspond, estime-t-elle, à la sensibilité et aux conceptions des écrits tardifs de l'Ancien Testament, du judaïsme ancien et de l'Église des premiers siècles. En outre, cette prière est la légitime manifestation d'un amour durable pour les morts (*Le Siracide* 7.33 : « au mort même, ne refuse pas ta grâce ») et de la réalité de la « communion des saints » perçue dans toute son ampleur, unissant le ciel et la terre. Plusieurs des Pères de l'Église s'expriment dans ce sens. Au Moyen Âge on assiste à des développements qui

⁸. OBERLINNER, *op. cit.*, p. 64.

⁹. I.H. MARSHALL, *op. cit.*, p. 720, n. 105, note aussi la faiblesse de cette déduction.

débouchent sur la doctrine du purgatoire et, comme le dit Weiser, « la mort n'est plus tellement évaluée comme le passage vers une vie nouvelle et l'accès à la maison du Seigneur, mais comme le fait d'être exposé à son jugement et le début d'une pénible période de purification dans l'au-delà¹⁰ ». Dans ce contexte, la prière en faveur des morts trouve toute sa place, en particulier dans la messe pour les défunts. Le concile Vatican II portera le souci d'une certaine réorientation de la pensée et de la liturgie : « Le rite des funérailles devra exprimer de façon plus manifeste le caractère pascal de la mort chrétienne...¹¹ ». La liturgie devra donc mettre davantage l'accent sur le message de la résurrection et de la vie pour l'être humain dans sa totalité. Weiser voit là une reprise de la tradition de l'Église ancienne et un rapprochement avec la position de la Réforme.

Les Réformateurs critiquent avec vigueur la doctrine et les pratiques héritées de l'Église du Moyen Âge. Calvin refuse toute forme de prière pour les morts. Luther dénonce les excès. Weiser note à juste titre que la réaction des Réformateurs et de leurs disciples avait au départ un objectif précis, dénoncer le détestable « trafic » des indulgences au bénéfice des fidèles souffrant dans le purgatoire. Mais, plus fondamentalement, ils tenaient à écarter tout ce qui leur semblait porter atteinte à la doctrine de la justification par la foi et pouvait apparaître comme relevant d'un concept de salut par les œuvres. En outre, l'absence de directives claires sur ce sujet dans l'Écriture Sainte tranchait la question. Cependant Weiser note que dans la tradition luthérienne une démarche en faveur des morts reste possible, non pas comme un moyen d'exercer une influence qui modifierait leur situation, mais sous la forme d'une expression « doxologique » et d'une demande de bénédiction. Il donne l'exemple du texte sur la prière produit par la *Lutherischen Liturgischen Konferenz Deutschlands* en 1969 : « Nous plaçons celui des nôtres qui s'est endormi dans ta main ... Nous sommes reconnaissants pour tout ce que tu as fait pour lui ... Nous t'en prions : reçois-le dans ta grâce et achève ton œuvre en lui dans l'éternité ... Nous demandons pour tous les défunts : laisse-les reposer dans ta paix. Sois pour eux un Juge miséricordieux¹² ». J. Zimmermann, dans un article sur la prière pour les morts¹³ rappelle aussi la position des Réformateurs et en vient à la situation

¹⁰ A. WEISER, *op. cit.*, p. 143.

¹¹ *Concile Vatican II*, Paris, Centurion, Sacra Liturgia 81, p. 183.

¹² A. WEISER, *op. cit.*, p. 144-145.

¹³ J. ZIMMERMANN, « Beten für die Verstorbene ? », *Theologische Beiträge* 34/5, 2003, p. 256-269.

présente du monde protestant. La distance demeure par rapport à la doctrine et à la pratique de l'Église catholique, mais il note, lui aussi, une différence de sensibilité entre les luthériens et les réformés. Ainsi il met en présence des textes liturgiques confessionnels récents (livre pour le culte de l'*Evangelische Landeskirche in Württemberg* », 2000, d'un côté, et *Reformierte Liturgie*, Wuppertal/Neukirchen, 1999, de l'autre côté)¹⁴ : chez les luthériens, la prière pour les morts est envisagée positivement, même si elle reste limitée dans ses objectifs, alors que chez les réformés la réserve est manifeste. Zimmermann lui-même veut s'inspirer de Luther, chez qui le souci de fidélité biblique laissait une place pour l'aide à apporter aux éprouvés, et il considère comme acceptable une prière pour les morts en tant que *commendatio animae*, une requête qui consiste à remettre à Dieu le défunt.

III. Le débat théologique

Le débat se poursuit et continuera certainement. En voici quelques échantillons. G. Siegwalt¹⁵ s'intéresse à l'accompagnement des mourants, aux modalités des enterrements, à l'accompagnement des familles en deuil ; il évoque l'opportunité d'un culte de commémoration pour les défunts et s'interroge sur la communion des saints à vivre dans le culte. Sa proposition la plus précise quant à la prière est de remettre les morts à Dieu, avec cette requête : « Parachève ton œuvre en eux dans l'éternité¹⁶ ».

M. Lods a abordé la question de front et dans son ampleur : « Communion des saints et prière des saints »¹⁷. Il s'efforce d'avoir une attitude ouverte, tout en prenant en compte plusieurs des critiques formulées par les Réformateurs. Il aborde en premier lieu la question de la situation des morts dans l'au-delà. Après avoir émis l'avis qu'il fallait adopter « une juste réserve » sur un tel sujet, il croit pouvoir affirmer, à la lumière de quatre textes (Lc 16.22-24 ; Ap 6.9-11 ; 14.13 ; Ph 1.23), que « les morts louent et prient Dieu ; c'est même l'essentiel de leur état ». En fait, le seul texte qui évoque vraiment ce qu'on peut appeler une prière, très particulière en vérité, ou un cri (« Ils criaient d'une voix forte », TOB) est Apocalypse 6.9-11 où les martyrs demandent au Seigneur de « faire justice », de « venger leur sang sur les habitants de la terre ». On pourrait ajouter la prière ou

¹⁴. *Ibid.*, p. 263.

¹⁵. G. SIEGWALT, « La commémoration des défunts », *Positions Luthériennes* 34, 1986.4, p. 223-331.

¹⁶. *Ibid.*, p. 330.

¹⁷. M. LODS, « Communion des saints et prière des saints », *Protestantisme et tradition de l'Église*, 1988, p. 131-165.

cantique de louange qui monte de toute créature, dans le ciel comme sur la terre, vers « celui qui siège sur le Trône et à l'Agneau » (Ap 5.13)¹⁸. Une question délicate et débattue est celle de la prière des morts en faveur des vivants. Prenant appui sur un texte apocryphe (2 Maccabées 15.12-16) et sur des déclarations de Pères de l'Église, l'Église ancienne « a donc fort bien accepté la perspective d'une prière des morts à Dieu, dont les vivants sont les bénéficiaires¹⁹ ». M. Lods accepte « le principe des prières des saints », mais écarte toute idée de privilège accordé dans le ciel ou de mérite reconnu qui leur donneraient le droit d'être entendu par Dieu : « Dieu écoute et il exauce qui il veut ». Il perçoit le danger de l'invocation des morts, comme si les vivants avaient besoin de leur intercession. Le problème de la prière adressée à Dieu par les vivants en faveur des morts est encore plus sensible. Là encore, « l'Église ancienne a donné une large place à l'intercession en faveur des morts²⁰ ». M. Lods approuve la prudence de Luther et de Melancthon : ils ont récusé les abus. Il condamne lui aussi les dérives qui ont accompagné ce type de prière, par exemple la distinction entre les saints « méritants » et les autres : « la notion de mérite s'est insinuée de très bonne heure dans la piété, et même dans la théologie de l'Église » ; « Les morts, qui ne sont pas des *sancti*, sont l'objet des prières de l'Église, mais non les vrais saints²¹ ». Il considère légitime une prière où l'on demande à Dieu « qu'il bénisse les défunts », qu'il leur accorde de « profiter pleinement de sa grâce », une prière riche en actions de grâces pour les bénédictions reçues pendant l'existence terrestre. Il est aussi conscient des dangers : vouloir jouer le rôle d'intermédiaires entre Dieu et eux (il y a un seul Médiateur !). Les morts n'ont pas « besoin » des vivants.

On est loin des développements de P.-Y. Emery, frère de Taizé, qui, dans son ouvrage *L'unité des croyants au ciel et sur la terre. La communion des saints et son expression dans la prière de l'Église*, n'hésite pas à défendre l'idée que « les morts en Christ (il vaudrait mieux dire : les vivants en Christ) participent à la médiation unique du Christ » ; « Quant au mouvement de médiation par lequel Christ nous tourne avec lui vers le monde et vers notre prochain, on pourra dire que les morts en Christ y sont inclus du fait de la solidarité qui sous-tend la communion des saints...²² » ; « Finalement, la prière est la seule manière dont

¹⁸. B. HUCK évoque cette prière, prière de louange qu'accompagnent la musique et le chant, dans son article « Liturgie céleste et prière des saints », *théologie évangélique* 3/3 2004, p. 229-234.

¹⁹. *Ibid.*, p. 150.

²⁰. *Ibid.*, p. 156.

²¹. *Ibid.*, p. 157.

²². P.-Y. EMERY, *L'unité des croyants au ciel et sur la terre. La communion des saints et son expression dans la prière de l'Église*, Taizé, Les Presses de Taizé, 1962, p. 125-126.

nous puissions nous représenter ce que « font » les saints du ciel ... ». Au nom de cette même communion des saints il devient légitime, juge-t-il, de faire appel à leur prière comme on sollicite celle des fidèles qui sont sur la terre : priez pour nous ! Il rejoint ainsi la position de l'Église catholique. *Lumen Gentium*, traitant de « la communion entre l'Église du ciel et l'Église de la terre²³ » déclare en effet : « L'union de ceux qui sont encore en chemin avec leurs frères qui se sont endormis dans la paix du Christ n'est nullement interrompue ; au contraire, selon la foi constante de l'Église, cette union est renforcée par l'échange de biens spirituels ». Qui dit « échange » signale un double mouvement. Aux prières qui montent pour le bien des défunts correspondent celles qui viennent d'En-Haut secourir les vivants : « Car admis dans la patrie et présents au Seigneur (cf. 1 Cor. 5,8) par lui, avec lui et en lui, ils ne cessent d'intercéder pour nous auprès du Père, offrant les mérites qu'ils ont acquis sur la terre par l'unique Médiateur de Dieu et des hommes, le Christ Jésus (cf. 1 Tim. 2, 5), servant le Seigneur en toutes choses et complétant en leur chair ce qui manque aux souffrances du Christ en faveur de son corps qui est l'Église (cf. Col. 1,24) »²⁴. Ce texte appellerait plusieurs remarques. Nous nous en tenons à la question du fondement de la thèse. La note qui accompagne la mention de « l'échange des biens spirituels » fait état des « documents plus anciens contre toute forme d'évocation des esprits à partir d'Alexandre IV (27 sept 1258) », de l'encyclique *De magnetismi abusu* (1856) et de documents « modernes ». Un appui néotestamentaire est adjoint à l'idée que « les habitants du ciel » sont d'un grand secours pour l'Église terrestre « et l'aident de multiples façons à se construire plus largement (cf. 1 Cor. 12, 12,27) »²⁵, et une note renvoie à « l'exposé synthétique de cette doctrine paulinienne dans l'encyclique *Mystici Corporis* » (1943). Ce qui frappe, c'est d'une part le recours à des « documents » non spécifiés ou à des déclarations de l'Église instituée souvent tardives, et d'autre part, l'appel à des textes bibliques qui ne soutiennent pas la ligne générale de la phrase, la doctrine mise en valeur, mais s'intéressent à des éléments secondaires.

²³. *Concile Vatican II, op. cit.*, p. 96.

²⁴. *Ibid.*, p. 96-97.

²⁵. *Ibid.*, p. 96.

III. Conclusions

A. Le fondement et la question scripturaire

1) Nous avons posé la question de l'utilisation de 2 Timothée 1.18 comme fondement pour la prière en faveur des morts. La réponse nous paraît claire ; on pourrait même reprendre les termes de L. Oberlinner. La thèse de la mort d'Onésiphore ne s'impose pas, même si on ne peut l'exclure totalement ; appliquer unilatéralement ce verset aux défunts n'est pas traiter le texte correctement. Ce n'est d'ailleurs pas le problème qui occupe l'esprit de l'auteur. La demande d'une manifestation de la miséricorde divine au dernier jour vaut également pour les personnes toujours en vie. Si la légitimité de la prière pour les morts ne peut être fondée bibliquement que sur ce seul passage, il faut admettre qu'elle repose pratiquement sur le vide.

2) En dehors de ce texte qui se révèle un appui décevant, existe-t-il d'autres recours ? Il faut ici faire intervenir la mention de 2 Maccabées 12.45. Dans ce texte, effectivement, l'idée d'une prière pour les morts est clairement approuvée ; *Lumen Gentium*, la constitution dogmatique sur l'Église de Vatican II, ne manque pas de faire mention de ce soutien en le citant : « L'Église en ses membres qui cheminent sur la terre a entouré de beaucoup de piété la mémoire des défunts dès les premiers temps du christianisme en offrant aussi pour eux ses suffrages, 'car la pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, est une pensée sainte et pieuse' (2 Macc.12, 45) »²⁶. Remarquons-le, pour un concile qui s'efforce de redonner une plus grande place à l'Écriture et qui la cite volontiers, il est significatif qu'aucun renvoi à 2 Timothée 1.18 ne soit indiqué ici ; seul est sollicité ce texte du deuxième livre des Maccabées, écrit qu'on date de la fin II^e siècle – début I^{er} siècle avant Jésus-Christ, un des livres dits « apocryphes » ou « deutéro-canoniques ».

Quelle est la valeur du fondement, terriblement isolé de toute façon, fourni par 2 Maccabées 12.45 ? La question du Canon de l'Écriture Sainte est posée : quelle valeur accorder à ces livres qui ne sont pas reçus dans les Bibles protestantes, « les apocryphes ». Le sujet a été abordé par H. Blocher dans une livrai-

²⁶ Il est utile de citer le passage de 2 Maccabées 12.44-45 dans sa totalité pour en percevoir le climat, à l'évidence bien différent de celui du Nouveau Testament : « Si, en effet il (Judas Maccabée) n'avait pas espéré que les soldats tombés ressusciteraient, il eût été superflu et sot de prier pour des morts ; s'il envisageait qu'une très belle récompense est réservée à ceux qui s'endorment dans la piété, c'était là une pensée sainte et pieuse ; voilà pourquoi il fit faire pour les morts ce sacrifice expiatoire, afin qu'ils fussent absous de leur péché ».

son précédente de la revue *théologie évangélique*²⁷. Nous ne nous y attardons pas. H. Blocher dit sa conviction – alors que, selon certains, les Juifs n’avaient pas conscience de limites canoniques bien établies – : « On ne trouve rien de net qui justifie l’attribution d’un statut canonique aux livres que Jérôme a dénommés ‘Apocryphes’ », même si un large usage est indiscutable. Il maintient fermement qu’il revient à Israël de transmettre son Écriture à l’Église et que les autorités d’Israël l’ont fait, excluant les Apocryphes. La consultation de ces ouvrages est-elle utile au théologien ? Oui, car ils fournissent « des renseignements d’arrière-plan et de contexte sur le judaïsme pré-chrétien²⁸ ». H. Blocher n’hésite pas à employer l’expression *praeparatio evangelica* : ces livres jettent un pont, pas toujours fiable, entre l’Ancien et le Nouveau Testament. Dans plusieurs domaines ils offrent « un développement providentiellement guidé et gardé, comme la floraison et la maturation des semences jetées en terre²⁹ ». Plusieurs exemples du rôle de livres qui précèdent et jusqu’à un certain point préparent l’Évangile sont avancés : « l’activité des démons et le rôle de Satan », « la constitution de l’être humain », les développements sur la Sagesse divine comme arrière-plan de la christologie. Ces contributions positives ne seraient pas tellement des révélations nouvelles mais plutôt des « amplifications », des « floraisons » de ce qui était encore en germe dans l’Ancien Testament.

Qu’en est-il de la prière pour les morts, si nettement promue en 2 Maccabées ? On ne peut pas parler d’une préparation pour le Nouveau Testament, et il est exclu de considérer 2 Timothée 1.18, où le motif lui-même est en fait absent (on ne peut « l’entrevoir » que par une démarche complexe et discutable), comme une reprise de ce « développement théologique » qu’évoque l’Introduction aux livres des Maccabées dans la TOB³⁰. Ni la floraison d’un germe, ni la préparation d’un thème évangélique, il faut laisser au judaïsme tardif cette conviction et cette pratique accompagnant un « sacrifice expiatoire » pour les morts. Celui qui veut bâtir sa foi sur le sol ferme de l’Écriture telle que transmise par Israël, comme les Réformateurs l’ont voulu, n’en fera pas un

²⁷. H. BLOCHER, « Utiles ou nocifs ? Les « Apocryphes » et la théologie évangélique », *théologie évangélique*, 3/3, 2004, p. 253-270.

²⁸. H. BLOCHER, *op. cit.*, p. 266.

²⁹. *Ibid.*, p. 267.

³⁰. TOB, p. 1979. Cette Introduction note comme « un développement théologique » propre à 2 Maccabées « l’efficacité de la prière et du sacrifice pour expier les péchés des morts (2 M 12.40-45) et réciproquement l’intercession des justes trépassés, tels Onias et Jérémie, en faveur des vivants (2 M 15.11-16) ».

élément de sa piété, d'autant qu'il n'y a aucune directive sur ce sujet dans le Nouveau Testament, pas même une mention tant soit peu explicite.

En dehors des deux textes que nous venons d'évoquer, reste, pour les défenseurs de la prière pour les morts, le recours à des précédents dans le judaïsme tardif, dans le christianisme des premiers siècles (les inscriptions dans les catacombes), à des textes de certains pères de l'Église. L'ancienneté de ces témoignages est indiscutable. Le contexte religieux de l'Antiquité favorisait d'ailleurs un tel développement. Pour le chrétien évangélique, le verdict doit être prononcé par l'Écriture Sainte.

B. La « communion des saints »

Ne pas faire une place dans notre prière personnelle ou collective pour les morts, est-ce manquer d'amour ? Est-ce négliger « la communion des saints » perçue dans toute son extension ? C'est la crainte, voire le constat, qu'exprime G Siegwalt³¹. Il fait état d'une « alogie » (absence de parole ; *Sprachlosigkeit*) sur la mort et l'au-delà dans le protestantisme, la seule parole dite, essentielle certes, étant celle de la résurrection des morts. Il fait état de conséquences fâcheuses, entre autres psychologiques (risque de névroses, de compensations par un intérêt douteux pour le monde des morts). Tout en estimant que le *sola gratia* vaut pour les morts comme pour les vivants, l'Église, juge-t-il, peut remettre à Dieu ceux qui se sont « endormis ». Se fondant sur le motif de « la descente de Christ dans le séjour des morts » comportant une proclamation du Christ dans le monde invisible allant de pair avec la proclamation dans le monde visible, il voit les morts comme insérés dans « le corps ecclésial ». Il en conclut que « dans le culte de l'Église, et particulièrement dans la célébration de l'eucharistie, nous prions 'avec tous les saints' ». Il est risqué, notons-le, de prendre appui sur « la descente du Christ aux enfers », élément du credo basé sur une interprétation discutée et discutable de 1 Pierre 3.18 et 4.6³². Notons aussi que « prier avec tous les saints » ne signifie pas nécessairement « prier pour les saints décédés ». Peut-être aurions-nous intérêt cependant, comme nous y invite G. Siegwalt, à réfléchir à la place que nous faisons à ceux qui nous ont devancés. À une époque, lors d'un service funèbre, on se gardait dans les Églises de s'étendre sur le passé du défunt ; il fallait surtout éviter de « glorifier l'homme », de paraître le juger,

³¹. G. SIEGWALT, *op. cit.*, p. 323-331.

³². Cf. S. BÉNÉTREAU, « Descente aux enfers et évangélisation des morts ? L'interprétation de 3.19 et 4.6 », *La Première Épître de Pierre*, Vaux-sur-Seine, Édifac, 1984, p. 225-239.

pour rendre toute la gloire à Dieu. L'attitude est aujourd'hui plus détendue et on assiste à des services commémoratifs où le souvenir reconnaissant est partagé.

Mais l'essentiel doit être préservé. Norman Geisler critique la façon dont les belles notions de l'Église corps du Christ et de *communio sanctorum*, qui englobent non seulement l'Église militante mais aussi l'Église triomphante, sont utilisées pour légitimer la prière pour les morts³³. L'unité du corps du Christ n'élimine pas l'importance de la distinction entre l'Église visible et celle qui est désormais invisible, et la différence de relations que « la distance » implique, au sein même de l'unité. L'amour pour les frères et sœurs disparus ne peut pas revêtir les mêmes formes que l'amour appelé à se déployer sur la terre. Ce n'est pas parce qu'on prie pour les croyants qui luttent et témoignent en ce monde qu'il est prouvé qu'il faille prier pour ceux qui nous ont quittés et sont entrés dans le repos. En fait, dans la présence du Seigneur et l'attente de la résurrection plénière, ils sont comblés. L'Écriture ne minimise pas la séparation et l'absence que la mort implique³⁴.

« Remettre au Seigneur » les frères en la foi qui nous quittent paraît une démarche appropriée (même s'il n'y a pas de précédents dans le Nouveau Testament), mais qu'il n'y a pas lieu de renouveler puisque, à côté de la douleur de la séparation et de l'absence, s'impose la conviction qu'ils ont reçu « la meilleure part » (Ph 1.23) et que le Seigneur lui-même prend soin d'eux.

La Bible vient à notre aide. Elle nous livre au moins un commandement. L'épître aux Hébreux demande *l'anamnèse*, le rappel du témoignage des frères en la foi, de ceux qui sont toujours en vie, mais aussi de ceux qui ont achevé la course : *Souvenez-vous de vos dirigeants, qui vous ont annoncé la Parole de Dieu ; considérez comment leur vie s'est terminée...* Et ce premier commandement en nourrit un autre : *et imitez leur foi*. Il ne s'agit pas tellement de commémorations ponctuelles et solennelles, mais d'une disposition d'esprit qui peut saisir des occasions pour le souvenir et surtout inspirer la conduite. Se rappeler, c'est parfois recevoir une mise en garde (« Souvenez-vous de la femme de Lot ! », Lc 17.32), mais aussi un stimulant, un encouragement devant les exemples de piété et de courage. On mesure l'ampleur du bénéfice à retirer par l'importance que donne le chapitre 11 de l'épître aux Hébreux à la mise en valeur du parcours remarquable, parfois douloureux, des grands devanciers, les hommes et les

³³. N. GEISLER, *Systematic Theology* IV, Bloomington, Bethany, 2005, p. 378-383.

³⁴. N. GEISLER, *op. cit.*, p. 381, le remarque : même si l'on admet que les saints dans le ciel prient *pour nous*, il ne s'ensuit pas nécessairement que nous devons prier *pour eux*.

femmes de foi. Ce chapitre déborde de reconnaissance pour l'aide qu'apporte la méditation sur cette grande « nuée de témoins³⁵ ».

Il y a également avantage, après s'être penché sur le témoignage vécu des croyants désormais dans la maison du Père, d'évoquer leur privilège actuel, l'immense bonheur de leur adoration. Nous pouvons déjà « nous approcher » des réalités célestes, comme le dit l'épître aux Hébreux (He 12.22ss), entre autres des « esprits des justes parvenus à l'accomplissement ». Nous pouvons dès maintenant, lorsque nous faisons monter notre louange vers le Dieu vivant, prendre conscience que nous ne sommes pas seuls mais que non seulement sur la terre mais aussi dans le ciel (et bien mieux que nous !) d'autres, en grand nombre, participent au même élan de contemplation reconnaissante. D'anciennes liturgies témoignent de ce privilège : « C'est pourquoi, avec l'Église universelle, avec les anges et toute l'armée des cieux, avec la grande nuée des témoins, en une commune allégresse, nous exaltons et nous magnifions ton nom glorieux ». C'est vraiment confesser aujourd'hui dans sa splendeur la « communion des saints » ! Mais il faut aussi savoir attendre la grâce du total accomplissement, cette indescriptible unité pleinement manifestée que Paul résume dans la formule : *Dieu tout en tous* ! (1 Co 15.28).

Quand on parle de « la prière pour les morts » il faudrait s'entendre sur le terme de « prière » et sur la préposition « pour ». Le mot « prière » couvre différents types de paroles. Il est un genre de prière « pour » les morts qui ne pose aucun problème : l'action de grâce, la reconnaissance pour ce qu'ils ont été. Par contre, faire monter des requêtes en faveur des défunts, parfaitement « consolés », n'a guère de sens. Et sur le genre de prière que les fidèles qui sont entrés dans leur repos peuvent pratiquer, en dehors de l'adoration, le mieux est de s'inspirer de la discrétion dont fait preuve l'Écriture.

Le sommet de l'espérance chrétienne est de « trouver miséricorde auprès de lui en ce Jour-là ».

Samuel BÉNÉTREAU

³⁵. La souvenir de la foi de Loïs et d'Eunice encouragera le « jeune » Timothée (2 Tm 1.5).